

Original : français

**DÉCLARATION DU ROYAUME DU MAROC CONCERNANT LE
PROJET DE RECOMMANDATION SUR LES THONIDÉS TROPICAUX (Document N°PA1-503)**

En 2019, des efforts considérables ont été fournis par les CPC de l'ICCAT, notamment des CPC en développement pour l'adoption de la Rec. 19-02 visant une gestion durable des thonidés tropicaux.

Le Maroc est parmi les CPC de l'ICCAT qui comptait développer la pêche de thonidés tropicaux en 2020, malheureusement la crise sanitaire, qui a sévi depuis le début d'année, a ralenti la réalisation de ces ambitions et ceci doit être pris en compte lors des discussions futures sur cette recommandation des thonidés tropicaux.

Toutefois, le Maroc appuie la proposition du Président de la Sous-commission 1 de reconduire la Recommandation ICCAT 19-02 pour l'année 2021 et reporter toutes les discussions sur les thonidés tropicaux aux réunions intersessions qui seront programmés en 2021, et ce pour les considérations évoquées dans le document PA1-503.